UZECH-LES-OULES

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION



Janvier 2023



LE MOT DU MAIRE

Chères uzéchoises, chers uzéchois,

Pourrait-on dire que 2022 fut plus « calme » que 2020 et 2021 ? Pas exactement, quand le covid donnait l'impression de nous laisser tranquille, c'est la guerre en Ukraine, c'est-à-dire en Europe qui amenait inquiétude et désarroi. S'en suit une crise énergétique et économique qui voit les prix de toute chose s'envoler sans que l'on sache souvent ni pourquoi ni comment.
Plus que jamais la solidarité et l'empathie s'impose à nous. Quand spontanément des uzéchoises et des uzéchois se proposent pour nettoyer le cimetière ou encore fabriquer des sapins en palettes cela me préserve de tout pessimisme, qu'ils en soient remerciés. De même tous les bénévoles qui malgré les difficultés s'activent pour créer du positif autour d'eux.

En 2023 vous allez être invités à participer à plusieurs réunions pouvant concerner la sécurisation d'un carrefour, de la traverse du bourg, l'opération de l'amélioration de l'habitat et surtout le PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) qui va nous engager pour environ 20 ans. J'espère vous voir nombreux à ces réunions (ce n'est pas parce que vous avez élu un conseil que votre rôle s'arrête là !).

En 2023 les maitres mots seront entre autre de faire des économies, de favoriser la participation citoyenne et maintenir la solidarité. Les diverses associations de la commune seront là pour donner de la vitalité et de l'animation à notre village.

En attendant de nous retrouver lors des vœux du Maire le dimanche 22 janvier 2023 à 11h, les conseillers municipaux et moi-même vous souhaitons une excellente année 2023 en bonne santé et pleine de bonheur pour vous et tous vos proches.

Jean-Marc LACROIX

Un grand merci à Julia et Deborah pour leur implication hebdomadaire en initiant les habitants à l'anglais et au yoga, et à Maguy pour son implication quotidienne l'été auprès des touristes en ouvrant l'Oustal des Oules.

Un grand merci également à tous ceux qui rendent un coup de main ponctuel.

VOTRE MAIRIE

La Mairie

1 place des Citoyens du monde
46310 Uzech-les-Oules
05.65.22.74.06



A partir du 1er février 2023
changement de l'adresse mail :

mairie@uzech-les-oules.fr

Site Internet :

https://www.uzech-les-oules.fr

L'agenda des manifestations, le clin d'œil du mois…des renseignements sur votre mairie, vie pratique, la découverte d'Uzech, la culture et les loisirs.

N'hésitez pas à nous faire part de vos clins d'œil, de vos remarques ou autres demandes.

Horaires d'ouverture :
Lundi : 13 h 30 à 17 h 00
Jeudi : 13 h 30 à 17 h 00

Permanence le samedi matin :

Pour les personnes qui ont des difficultés à se rendre à la mairie au vu des horaires durant la semaine, il est maintenant possible de rencontrer un élu le samedi matin. Pour cela, il suffit de prendre rendez-vous au secrétariat.



Les commissions

Délégués aux Commissions Municipales

Commissions appel d'offres	Gestion de la voierie	Affaires scolaires	SYDED Syndicat Départemental d'Elimination des Déchets	SMAEP Syndicat Mixte Adduction d'Eau Potable	FDEL Fédération Départementale d'Electricité du Lot	SDAIL Syndicat Départemental d'Aménagement et Ingénierie du Lot	SIFA Syndicat Intercommunal de Fourrière Animale
Lilian PRADIE Christophe PUCHAUX Anne-Sophie BACHELART Marie-Claire CAYON Lionel CLUZEL	Jean-Marie AULIE Christophe PUCHAUX	Lilian PRADIE Marie-Claire CAYON	Romain CAZELOU Edith PIERS	Lilian PRADIE Jean-Marie AULIE	Lionel CLUZEL Edith PIERS	Jean-Marc LACROIX Christophe PUCHAUX	Bertrand VIDAL Anne-Sophie BACHELART
Pays Bourian	**PETR** Pôle d'Equilibre Territorial Rural	**Contrôle Elections**	**Logiciel Mairie AGEDI**	**Correspondant : Incendie et secours, Défense Tempête, Ambroisie, Moustiques Tigres**	**Communication**	**Gestion des bâtiments communaux et des stations d'épuration**	**Référente Environnement**
Jean-Marc LACROIX	Jean-Marc LACROIX	Lionel CLUZEL	Bertrand VIDAL	Christophe PUCHAUX	Lilian PRADIE	Jean-Marie AULIE	Edith PIERS

Délégués aux Commissions Communauté des Communes Quercy Bouriane (CCQB)

Finances	Travaux voierie	Développement Local	Action sociale Jeunesse	SYMICTOM Syndicat Mixte Collecte et Traitement des Ordures Ménagères
Jean-Marc LACROIX	Christophe PUCHAUX	Lilian PRADIE	Christophe PUCHAUX	Romain CAZELOU Edith PIERS
Transition Energétique et Environnement	**Syndicat Mixte Bassins versant Céou / La Germaine**	**Aménagement de l'Espace**	**Office de Tourisme OTI**	**CLECT**
Lionel CLUZEL Bertrand VIDAL	Jan-Marie AULIE Lionel CLUZEL	Jean-Marc LACROIX	Jean-Marc LACROIX	Anne-Sophie BACHELART

LA VIE LOCALE

L'Etat Civil

Une pensée pour ceux qui nous ont quittés en 2022 :

le 6 janvier – Micheline BABALSKI (92 ans)

le 4 août – Raymonde (Reine) BACH née REY (86 ans)

le 21 août – Andrée Marie-Rose DAJEAN née ANXIAUME (82 ans)

Et notre soutien dans la douleur de deux familles qui ont perdu un enfant.

Les services sur le pas de votre porte

Boulangerie d'Antan Thédirac :
→ mercredi matin 05 65 22 70 53

Boulangerie Pugnet sur commande :
→ vendredi matin 05 65 31 01 26

Epicerie Viennoiserie Belloubet :
→ jeudi matin dans le Bourg

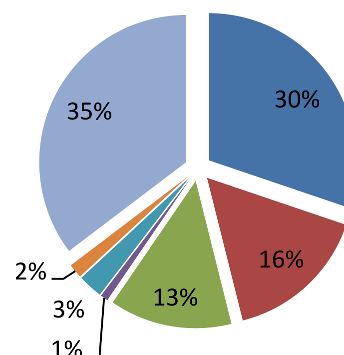
Pizza cat's sur commande
06 74 80 36 26
→ vendredi soir devant la maison communale

TAD : transports à la demande en lien avec la CCQB 05 65 37 23 70

Le Budget 2022

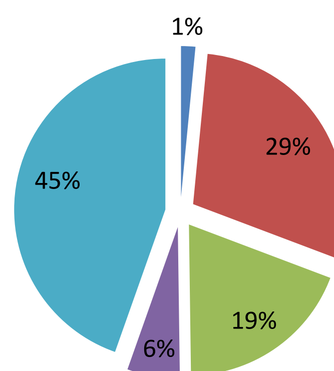
Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures.
Les sections de fonctionnement (356 089€) et investissement (162 100€) structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Dépenses de fonctionnement



- Dépenses courantes (chapitre 011) : 107505€
- Dépenses de personnel (chapitre 012) : 56600€
- Autres dépenses de gestion courante (chapitre 65) : 47960€
- Dépenses financières (chapitre 66) : 3000€
- Autres dépenses (chapitre 014) : 9656€
- Charges (écritures d'ordre entre sections) : 5624€
- Virement à la section d'investissement : 125744€

Recettes de fonctionnement



- Recettes des services (chapitre 70) : 5450€
- Impôts et taxes (chapitre 73) : 104068€
- Dotations et participations (chapitre 74) : 67760€
- Autres recettes de gestion courante (chapitre 75) : 20000€
- Excédent brut reporté : 158810€

Correspondant LA DEPECHE

Michel SIROT a arrêté ses activités de correspondant de la Dépêche sur notre territoire en mai dernier.

La Dépêche nous informe qu'ils sont à la recherche d'un ou plusieurs correspondants de presse sur notre territoire.
Le profil idéal serait un retraité, nous ne nommons pas correspondant une personne en recherche d'emploi. Cela ouvre droit à l'abonnement gratuit au journal, numérique ou papier, ainsi qu'à une rétribution mensuelle par virement au prorata du nombre d'articles faits et du nombre de photos.
Une partie des km peut être défrayée.

Les personnes désireuses de valoriser leur territoire et de relayer les projets et initiatives, peuvent contacter :

Laetitia Bertoni : 05 65 36 09 40 ; ou
laetitia.bertoni@ladepeche.fr

Transport scolaire

En 2021, la Région a délégué la compétence des transports scolaires au Grand Cahors. Uzech n'étant pas sur le territoire du Grand Cahors, la ligne Uzech-Cahors, qui dessert les établissements scolaires cadurciens a été supprimée. Nous avons interpelé le Président du Département, plusieurs échanges entre Région et Grand Cahors ; notre appel est resté sans réponse. Les parents ont dû s'organiser pour les trajets scolaires quotidiens.
Durant l'été 2022, nous avons interpelé M. Aurélien PRADIE, Député du Lot, et Jean-Marie COURTIN, président de la communauté de communes Quercy Bouriane qui nous ont reçu et entendu. Septembre 2022, la ligne Uzech-Cahors a été rétablie au départ d'Uzech.

Ecole de Territoire

A la fermeture de l'école, il a été décidé de scolariser les enfants de la maternelle et du primaire à l'école de Catus.
Les délégués aux affaires scolaires, n'avaient qu'un rôle consultatif.
Fin 2022, il a été décidé la création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS).
Le SIVOS regroupe les communes de Catus, Montgesty, Saint Médard et Uzech.
A la rentrée 2022, huit enfants d'Uzech étaient scolarisés.

Les représentants au SIVOS auront un rôle de prise de décisions dans le règlement et la gestion de l'école.
L'école de Catus devient une école de territoire.



Aménagement Place des Citoyens du Monde

Une réflexion est en cours sur l'aménagement de la place. Dans un premier temps une expérimentation a été faite sur le stationnement. Celle-ci permet de limiter les emplacements de parking à la bordure d'écoulement des eaux pluviales.
Le but est de limiter la dégradation de la place et de mettre en valeur la pergola, avec pour objectif final de redynamiser le centre bourg.

Destruction des nids de frelons asiatiques

Vu la prolifération du frelon asiatique sur la commune, le conseil municipal a décidé que la mairie prenne en charge 50 % du montant de la prestation (à hauteur de 75 euros maximum par an et par particulier) pour la destruction des nids de frelons asiatiques chez les particuliers du territoire de la commune.

Les moustiques tigre

Comment lutter contre le moustique tigre ?

- **Contre la prolifération** : dès les beaux jours, supprimer ou vider tous les endroits et objets pouvant retenir l'eau de pluie pour l'empêcher de pondre.
- **Limiter les lieux de repos** : débroussailler, tailler les herbes hautes et les haies, ramasser les fruits tombés et les débris végétaux dans le but de réduire les sources d'humidité
- **Eloigner les moustiques** : à l'instar de l'eucalyptus citronné, utilisé comme répulsif, certaines plantes ont l'avantage de tenir les moustiques à distance ceux-ci étant incommodés par leur odeur. Il convient de planter au bon endroit les plantes suivantes :
  - ✓ Citronnelle
  - ✓ Géranium
  - ✓ Basilic citronné et/ou basilic cannelle
  - ✓ Lavande

La divagation des chiens

Dans un but de sécurité et de tranquillité, un arrêté municipal interdisant la divagation des chiens a été pris le 31 mai 2021.
Il est interdit de laisser divaguer les chiens sur toute l'étendue du territoire communal
Tous les chiens circulant sur la voie publique doivent être tenus en laisse. Ceux relevant des catégories de chiens dangereux doivent en plus être équipés de muselières.
L'intégralité de l'arrêté est affiché et consultable à la mairie.

Tri encombrants déchetterie

Tous les premiers jeudis du mois vos encombrants peuvent être pris par Claude, l'agent communal, il vous suffit de contacter la mairie par téléphone.
Nous vous rappelons que bien trier, réduit le coût du traitement des ordures ménagères.

Le prix du traitement des recyclable est fixé selon le taux de refus.

Plus la qualité du tri est bonne moins le prix de la tonne est élevé (voir ci-après dossier spécial SYDED)

Des sacs pour trier le recyclable sont à votre disposition gratuitement à la mairie.

Horaires et contacts de la déchetterie de St Germain du Bel Air :

Les Combis, 46310 St Germain du Bel Air

Standard/Accueil : 05 65 20 19 90
www.syded-lot.fr

Mardi et samedi 09:00–12:00
Mercredi, jeudi et vendredi 14:00–18:00

Horaires et contacts de la déchetterie de Catus :

Les Matalines, 46150 Catus

Standard/Accueil : 05 65 21 54 30
www.syded-lot.fr

Lundi: 13h30-17h30 - Mercredi: 9h-12h
Mardi, jeudi, vendredi, samedi :
9-12h / 13h30-17h30

Recensement

Cette année, Uzech Les Oules réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés entre le 19 janvier et le 18 février 2023.

Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.
Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Vous n'avez reçu aucun document, contactez la mairie.



Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir **la population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements…

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies…
3. **Identifier les besoins** en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements…

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter :
L'agent recenseur : Francine PRADIE

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

France Services

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives, vous rencontrez des difficultés avec internet ?

Les espaces France Services sont là pour vous accompagner.

France Services c'est en un seul et même endroit, l'accès aux services de la CAF, la CPAM, l'assurance retraite, la MSA, l'AGIRC-ARRCO, Pôle Emploi, la Caisse de retraites, les impôts, La Poste, les services des ministères de l'Intérieur, de la Justice et de la Direction générale des finances publiques.

Retrouvez votre espace France Services au
98 Avenue Gambetta à Gourdon –
Tél : 05 65 41 95 50 –

Mail : gourdon@france-services.gouv.fr

Ouvert : lundi, mardi, jeudi & vendredi
de 9h à 13h et de 14h à 17h, journée continue le mercredi de 9h à 17h.

https://www.cohesionterritoires.gouv.fr/france-services

Et aussi une permanence hebdomadaire à : St Germain du Bel Air - EHPAD Le Souleihou

le vendredi matin de 9h à 12h30

D'autres informations sont disponibles à la mairie.

Aide au logement

Accompagner votre transition. La CCQB est partenaire du Guichet Rénov' Occitanie Lot.

Il s'agit d'un nouveau dispositif d'accompagnement qui s'adresse à tous les ménages lotois, quels que soient leurs revenus, lorsqu'ils souhaitent s'engager :

- dans un projet de rénovation énergétique de leur habitat,
- dans un projet de maîtrise de l'énergie ou de développement des énergies renouvelables à l'échelle de leur logement.

Pour des contacts personnalisés appeler le N° vert :0800 08 02 46 – ouvert de 8h30 à 15h

Plus d'info : Rénov'Occitanie Lot | Département du Lot

Les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi)

D'abord, il faut savoir que dans le cadre de sa compétence « plan local d'urbanisme, document en tenant lieu, et carte communale », la CCQB devra, au regard des évolutions règlementaires, se doter d'un PLUi, à l'horizon d'environ 5 ans.

Le PLUi est un document d'urbanisme réglementaire à l'échelle intercommunale. A cette fin, il identifie le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet à horizon 10-15 ans et le formalise au travers de règles de construction. Ainsi, le PLUi de la Communauté de communes Quercy Bouriane va fixer les grandes orientations qui dessineront les villages et les paysages de demain.

De plus, le PLUi est un document d'urbanisme qui traduit le projet politique d'aménagement et de développement durable du territoire. Au terme de son élaboration, le PLUi se substituera aux documents actuellement en vigueur sur les communes du territoire.

Enfin, il constituera un outil central pour encadrer l'aménagement opérationnel. Il prendra en compte les besoins actuels et futurs des habitants et les ressources du territoire. Et devra être compatible avec le Schéma de cohérence territoriale en cours d'élaboration à l'échelle du Pays Bourian.

C'est la raison pour laquelle, la procédure d'élaboration du PLUi, fruit d'un travail prospectif et d'une concertation large, est relativement longue (5 ans en moyenne).

Nous tenons à disposition un registre de concertation à la mairie aux heures d'ouverture, et le samedi 04 février 2023 de 11h à 12h.



LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)

En 2022, le syndicat mixte du Pays Bourian lance l'élaboration de son SCOT. Ce document stratégique a pour objectif d'accompagner les dynamiques du territoire. Il vise à proposer un cadre global cohérent et équilibré de l'action publique, notamment pour l'aménagement du territoire.

JUSQU'OÙ SE PROJETTE LE SCOT ?

20 ans

Cette durée permet d'envisager les équilibres entre les communes.

QU'EST CE QUE LE SCOT ?

Le SCOT est une stratégie commune, une feuille de route pour les deux communautés de communes, permettant de coordonner les politiques publiques.

Les grands projets d'aménagement et les PLUi devront être compatibles avec le SCOT.

QUELLES PIÈCES DANS LE SCOT ?



Diagnostic du territoire

Objectifs
- Établir un état des lieux sur chaque sujet
- Définir les enjeux



Un Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Objectifs
- Donner les grandes orientations de développement et de gestion du territoire



Un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

Objectifs (Portée juridique)
- Donner les grands principes pour mettre en œuvre le PAS
- Définir une logique spatiale d'aménagement
- Ecrire une « recette » pour élaborer un PLUI

SUJETS COMMUNS AU SCOT ET AUX PLUI

- Offre d'habitat
- Offre de services et de mobilités
- Complémentarité de chaque commune
- Dynamiques écologiques, énergétiques et climatiques
- Équipements et commerces
- Besoins alimentaires locaux et agriculture
- Paysages, patrimoines et espaces publics

POUR RÉSUMER, LE SCOT C'EST :

- Un projet de territoire transversal permettant une interprétation locale.
- Un document opposable aux PLUi qui garantit une cohérence entre les projets de chaque intercommunalité.



LES PLANS LOCAUX D'URBANISME INTERCOMMUNAUX (PLUI)

En parallèle, les communautés de communes Cazals-Salviac et Quercy-Bouriane élaborent chacune un PLU intercommunal appelé PLUi. Les orientations générales du SCOT ainsi que les projets locaux seront traduits dans chaque PLUi.

JUSQU'OÙ SE PROJETTE LE PLUI ?

10 ans

Cette durée permet de proposer une réponse foncière adaptée aux besoins et projets du territoire.

QU'EST CE QUE LE PLUI ?

Le PLUi est un document d'aménagement s'appliquant sur tout le territoire intercommunal.

Il régit l'occupation des sols en définissant des règles et des orientations qui permettront d'autoriser ou non les constructions et les aménagements.

Une fois exécutoires, les PLUi remplaceront l'ensemble des documents d'urbanisme communaux en vigueur

Le SCOT et le PLUi sont d'intérêt général

QUELLES PIÈCES DANS LE PLUI ?



Diagnostic du territoire

Objectifs
- Établir un état des lieux sur les sujets relatifs aux sols (agriculture, consommation d'espace etc)
- Mettre en lumière les tendances et les dynamiques du territoire
- Définir les enjeux



Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Objectifs
- Définir un projet de territoire cohérent à l'horizon 10 ans
- Donner les grandes ambitions d'urbanisme, de politique d'aménagement et d'équilibres



Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Objectifs (Portée juridique)
- Définir les choix d'aménagement sur les secteurs stratégiques
- Décliner des thématiques emblématiques pour le territoire



Plan de zonage et règlement écrit

Objectifs (Portée juridique)
- Définir des règles d'occupation des sols et d'urbanisme
- Identifier les caractères du territoire à préserver (paysage, patrimoine, espace naturel etc)

POUR RÉSUMER, LE PLUI C'EST :

- Un ensemble de règles écrites et graphiques ayant une portée juridique.
- Un document opposable à tout projet de construction et à toute demande d'urbanisme.



LE CALENDRIER

SCOT

- février 2022 — Lancement
- 01 DIAGNOSTIC — Quels sont les enjeux du territoire ?
- automne 2022
- 02 PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE — Comment y répondre ?
- fin 2022
- 03 DOCUMENTS D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS — Quelles orientations générales en matière d'urbanisme ?
- été 2023
- 04 CONSULTATION ET ENQUÊTE PUBLIQUE — Comment recueillir l'avis du public et des partenaires du projet ?
- fin 2024

PLUI

- février 2022 — Lancement
- 01 DIAGNOSTIC — Quels sont les enjeux du territoire ?
- fin 2022
- 02 PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLES — Comment y répondre ?
- été 2023
- 03 OUTILS RÉGLEMENTAIRES (OAP, ZONAGE, REGLEMENT) — Quelles règles juridiques pour mettre en place le projet ?
- fin 2024
- 04 CONSULTATION ET ENQUÊTE PUBLIQUE — Comment recueillir l'avis du public et des partenaires du projet ?
- 2025

DES DÉMARCHES CONCERTÉES

Tout au long de l'élaboration du SCoT et des PLUi, les élus, les habitants, les acteurs du territoire seront associés.

Concernant spécifiquement la population, des articles, des panneaux d'exposition, des réunions publiques seront prévus.

Des registres de concertation sont également disponibles aux sièges des intercommunalités et dans les mairies !



LES TRAVAUX DE L'ANNÉE

La voirie

Travaux réalisés par la municipalité en 2022

- **Entretien :**

  - Chemin des COMBES : Saignées
  - Chemin du TRICULET : nettoyage fossé, saignées et rebouchage des trous
  - Chemin coté du moulin de Pradié vers la cabane de chasse : saignées



- **Débroussaillage réalisé par l'entreprise DULAC :**

  - RD 5 au chemin des Combes
  - Triculet
  - RD 12 vers Cantagrel
  - Chemin des COSTES : Cabane de chasse aux vignes Gariotte et bas du chemin vers GALEN



- **Aménagement :**

La plateforme située à l'arrière du local communal a été nettoyée. D'anciennes bordures béton non utilisées ont été placées afin de matérialiser des box de stockage de matériaux.

Un remerciement à Guillaume DULAC et Sylvain PRADIE pour leur disponibilité et leur renfort en matériels.



Travaux réalisés par la CCQB en 2022 :

  - VC 3 Route du Dégagnazès (de l'intersection de Richard à l'intersection de Laprade) couche de roulement.

- **Pour les autres activités :**

  - Balayage
  - Rebouchage de nids de poule : réalisé par la commune et la CCQB
  - Fauchage et débroussaillage des accotements réalisés par l'entreprise DULAC
  - Suivi des ouvrages d'arts (nettoyage et débouchage des aqueducs…) en régie CCQB

Logements – Rénovations énergétiques

Maison Bazelles :

Suite à un diagnostic énergétique, nous avons pu constater que le logement nécessitait des travaux. Les objectifs étant la diminution de l'empreinte environnementale, l'allègement des charges et un meilleur confort du locataire.

C'est pour cela qu'il a été décidé :

- Remplacement de la porte d'entrée, des fenêtres et fenêtres de toit.
- Installation d'une pompe à chaleur
- Installation d'une VMC hygroréglable.

Logements bâtiment Mairie :

- Remplacement des anciennes fenêtres.

Déplacement de l'abri bus

Dans le cadre de la sécurisation du carrefour de la RD 12 / RD 5, et après échange avec le Département et la Région, la commune a déplacé l'abri bus.

Celui-ci se situe dorénavant contre le bâtiment communal sur la RD 5 vers Montamel.

Travaux réalisés en régie (dalle + déplacement de l'abri bus)

Un remerciement particulier à Romain CAZELOU qui a laissé ses ouvriers disponibles pour le déplacement de l'abri bus.



LES ÉCHOS DE L'ANNÉE

Exposition « Eau-Portraits »

De mars à novembre 2022, le projet de Territoire de la CCQB portait sur l'eau, le thème s'intitulait « De l'eau d'ici à l'eau de-là »
L'exposition « Eau-Portraits » itinérante de ce projet culturel s'était arrêté à Uzech au mois de juin dans le « pré de l'école ».
La photographe Catherine Dedieu-Lugat, originaire de Saint Chamarrant, avait proposé 12 photos imprimé sur bâche représentant la mer méditerranée et ses remous, ses vagues. Cette artiste expose à travers la France, le Monde (entre autre l'Argentine).
Pour 2023, l'exposition portera sur le même thème et le même principe.
Seront exposé les 13 œuvres du peintre, sculpteur et illustrateur Frédéric Mouillet, originaire du Lot. Ces tableaux à partir de l'album jeunesse « Les rivières Volantes » de Véronique Duval.

.

La fête des voisins

La Fête des Voisins permet de réunir ses voisins autour d'un repas, afin de partager un moment convivial.
Elle est organisée par les citoyens EUX-MEMES, et permet de développer la solidarité, la proximité, la cordialité, le lien social, la convivialité.
Le vendredi 27 mai, les Voisins de le Rue de la Fontaine ont organisé la 1ère fête des voisins Uzéchois.
Une soixantaine de personnes sont venus partager le verre du voisinage et le repas apporté par chacun.
Une belle soirée de convivialité… cette année elle est programmée le 2 juin.
Si un quartier de voisins souhaite l''organiser, veuillez nous contacter.

Le Café Associatif

Depuis le mois de novembre, le Café Associatif a réouvert ses portes certains dimanches après-midi. L'occasion de se retrouver pour partager les pâtisseries cuisinées par les participants.
Partie de jeu de société, de cartes ; ou de se retrouver pour suivre des épreuves sportives, comme la finale de la commune du Monde de foot.
Les jours d'ouverture sont communiqués par mail, ou sur le site :

https://www.uzech-les-oules.fr



Commémoration du 11 novembre

Ce 11 novembre, une trentaine d'habitants avaient répondu à l'invitation du Conseil Municipal pour la cérémonie commémorative de l'Armistice marquant la fin du conflit de 1914-1918.
Lecture, du message du gouvernement accompagné de la liste des soldats morts pour la France, ainsi que le message de l'UFAC.
Maël Pradié, jeune Uzéchois a énoncé les noms des enfants de la commune tombés pour la patrie lors de la guerre 14/18.
Merci à Hervé Sabot, notre porte drapeau.

Un vin d'honneur a clôturé la cérémonie, un beau moment d'échange et de convivialité.



Des citoyens bénévoles

Un collectif de citoyen Uzéchois, se sont proposés pour participer à l'entretien des allées du cimetière.
Le 5 octobre, ils se sont retrouvés, entourés des agents municipaux, pour couper, arracher, râteler, les allées.

Merci à Véronique, Maguy, Laurence, Suzanne, Françoise, Marc, Michel, Jean-Michel, José et Serge pour leur dévouement et participation à la vie communale.



Leur implication ne s'est pas arrêtée là, ils ont confectionné des sapins supplémentaires, en bois à partir de palettes, que vous avez pu observer le long des routes, et hameaux.

Toujours pleins d'idées, ce « collectif » est à l'initiative, et à l'organisation du lancement des illuminations de Noël. Le 3 décembre, une trentaine de personnes, se sont retrouvés sur la place des citoyens du Monde, autour d'un vin chaud.

Bravo, et merci pour votre implication pour cette animation.



LE PROGRAMME 2023

La programmation des travaux par la CCQB

Le programme doit être validé par la commission de la CCQB dans les jours à venir.
Les propositions pour le programme 2023 sont :

- VC 108 (de la route du Dégagnazès à la RD 5) élagage (par la CCQB) couche de roulement.
- VC 106 route de Laprade (de la route du Dégagnazès à la limite de la commune) élagage
- VC 112 (de la RD 12 à la voie ferrée) remise en état et couche de roulement

Les projets de la commune

Sécurisation du carrefour de La Remise

Comme vous avez pu le constater le Département a réalisé deux expérimentations d'aménagement sur l'intersection RD 12 / RD 5. Une première partie avec un aménagement **inter urbain** puis une seconde partie en **urbain**.

L'objectif était de :

- Mettre en place des potelets au nord pour éviter les stationnements anarchiques qui réduisent la visibilité en sortie des branches de la RD5 pour s'engager sur la RD12
- Réduire la largeur de la voirie dans le carrefour tout en maintenant une largeur suffisante pour ce type de réseau dit structurant
- Redresser la branche de la RD5 venant du bourg d'Uzech afin de permettre aux usagers de mieux s'insérer dans le carrefour et gagner en visibilité
- Réduire les angles de girations afin de permettre une diminution des vitesses lors des mouvements tournants mais également créer des zones de délaissé qui pourront par la suite être enherbé.

A la fin des deux expérimentations, quelques points gênants ont été constatés et seront traités. La solution d'aménagement la plus adaptée et la plus efficace est celle de type urbain.
La prochaine étape sera la réalisation de l'aménagement du carrefour par le Département.

Réhabilitation stations d'épurations

La station d'épuration, dite « Est » construite en 1985 est très vétuste et déclarée non conforme au titre de la directive Eaux Résiduaires Urbaines (ERU). Par courrier en septembre 2020, la préfecture du Lot a demandé à la collectivité que la réhabilitation de ce système d'assainissement soit engagée dans les meilleurs délais possibles. Afin d'apporter une réponse favorable à la demande des services de l'État et pour sécuriser la protection du milieu récepteur, la commune souhaite créer une nouvelle station d'épuration. Compte tenu de la proximité de la station de traitement des eaux usées de « Uzech la Remise » et du fait qu'on peut s'interroger sur la pérennité de cette installation, la commune a décidé de créer une seule installation de traitement commune à ces 2 sites. Le bureau d'étude DEJANTE s'occupe du projet.

Malheureusement ce projet prend plus de temps que prévu, la commune est obligée d'entreprendre une procédure d'expropriation pour acquérir le terrain qui était réservé à cet effet au PLU.

Projet SMAEP

Le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de Lamothe Cassel, (SMAEP) a pour projet le renouvellement de canalisations.

- ✓ Rue des Potiers :
  Entrée du Bourg au Chemin du Triculet
- ✓ Rue Aimé Terry :
  De la rue des Potiers au Château

INFORMATION DU SYDED

Référents Environnement

De nombreuses actions ont déjà été engagées depuis la création du réseau en 2015 : labellisation d'événements écoresponsables, de sites « tourisme 0 déchet », déploiement du compostage collectif et promotion de l'individuel, sensibilisation au geste de tri… Cette année, ce sont plus de 130 référents qui ont répondu à l'invitation du Syded pour évoquer 2 sujets majeurs : le développement du compostage collectif et la lutte contre les dépôts sauvages.

Réduire les ordures ménagères grâce au compostage collectif

La poubelle moyenne d'un foyer lotois contient encore près de 25% de biodéchets (restes alimentaires, épluchures…) qui pourraient être compostés plutôt que transportés hors du département pour être incinérés ou enfouis. Pour les 80 % de foyers lotois équipés d'un jardin, le compostage peut se faire en tas ou à l'aide d'un kit de compostage. Pour ceux qui ne disposent pas de jardin, en revanche, le tri des biodéchets est possible grâce à des bacs de compostage collectif. Il en existe déjà plus de 80 dans le Lot, géolocalisés sur le site internet du Syded.



Lutter contre les dépôts sauvages

Le second sujet abordait la problématique de plus en plus présente des dépôts sauvages, notamment aux pieds des conteneurs.
Le Syded va s'équiper de plusieurs pièges photos qui seront prêtés aux communes et qui permettront de dissuader ou d'identifier les responsables de ces incivilités. Incivilités qui peuvent coûter cher, puisqu'un dépôt sauvage de déchets (sac poubelles, meubles, gravats, électroménager…) fait risquer jusqu'à 1 500 € d'amende à son auteur.
Des témoignages de référents environnement ont permis d'aborder chaque sujet avec des retours d'expériences terrain qui ont favorisé des échanges de qualité. Chacun est ainsi rentré sur sa commune avec des idées d'actions pour réduire la production de déchets.

Que faites-vous de vos cendres de chauffe?

En cette période, de nombreux foyers lotois utilisent le chauffage au bois. Cela produit des quantités de cendres parfois importantes. En aucun cas, les cendres chaudes ne doivent être jetées dans un conteneur ou dans une benne à végétaux, même lorsqu'elles paraissent éteintes. Les services de collecte des déchets nous ont déjà signalé plusieurs incendies cette année.

Alors voici quelques astuces pour valoriser vos cendres qui peuvent être très précieuses :

- C'est un engrais naturel au potager (en petite quantité) permettant aussi de corriger les sols acides

- Les cendres aident à la floraison des arbres fruitiers (dépôt au pied des arbres)

- Elles peuvent être déposées (en petite quantité) dans le composteur

- C'est un produit d'entretien redoutablement efficace. Fabrication d'une lessive naturelle : diluer 1 kg de cendres tamisées dans 10 l d'eau et filtrer après 48 à 72h de macération. Le liquide se conserve plusieurs mois et remplacera votre lessive industrielle. La pâte résiduelle obtenue est très efficace comme crème à récurer (porter des gants).

(source : syded-lot.fr)

LE RELAIS DES ASSOCIATIONS

Les subventions aux associations Uzéchoises:
Le Comité d'Animations Culturelles : 2500 €
L'Association L'OULO : 500 €
La Société de Chasse : 270 €
L'Association des Potiers : 270 €

Le Comité d'Animation Culturelle

Lors de l'assemblée générale du 3 décembre 22, le bureau du Comité d'animation Culturelle a démissionné.

Nous remercions Florian Lacroix et l'ensemble de son équipe, pour leur implication dans l'animation de notre commune pendant 8 ans. Un nouveau bureau a été élu :

- Président : Valentin Mangieu
- Vice-Président : Gaëtan Aulié
- Trésorière : Monique Bourdarie
- Trésorier Adjoint : Lilian Pradié
- Secrétaire : Laurence Level
- Secrétaire Adjoint : Quentin Poirier

Après 2 années compliquées pour l'organisation de manifestations en raison de la COVID, le Comité d'Animation Culturelle renoue avec la tradition en vous proposant en 2023 :

Samedi 25 février -> repas « Pot au feu et merveilles Uzéchoises »
Dimanche 16 avril -> activité jeunesse : chasse aux œufs et exposition « Uzech a un incroyable talent »
Vendredi 30 juin -> marché gourmand
Samedi 29 et dimanche 30 juillet -> fête votive

Pour étoffer ce calendrier, nous comptons sur vos suggestions. Vos idées, vos bras et votre bonne humeur sont les bienvenus.

Tous nos vœux festifs pour 2023

Les Rendez-vous du Patrimoine

Durant l'année nous nous sommes réunis trois fois et, en juillet, Serge et Josiane ont organisé une ballade dans des chemins allant de l'est au nord-ouest de la commune.
Nous avons réfléchi à de nouvelles pistes d'actions. La notion de patrimoine s'étend du bâti au patrimoine des pastis en passant par les débuts de la mécanisation et la viticulture. L'histoire de la Commune et de son patrimoine sont riches. Nous souhaitons continuer à essayer de les répertorier pour garder la mémoire. Nous aimerions désigner et mettre en valeur un « monument » du petit patrimoine.
Francis, Serge et Philippe Copin (avec son tracteur) ont retrouvé les parties d'une stèle située en face de « la maison de la chasse » sur la route de Salvezou. Elle avait été érigée lors du décès d'une personne de Crayssac tuée sous les roues d'une charrette tirée par son cheval. Cet accident a eu lieu en 1905, ce monsieur venait chercher de la bruyère par les Bories au bois d'Albacin sur la route de Salvezou.
Nous souhaiterions pouvoir la réinstaller, cette fois sur un socle et, si nécessaire, avec une corniche pour protéger l'inscription, car elle nous parait être témoin d'une époque
Les participants du groupe Patrimoine ont eu l'idée de faire un recensement des points d'eau (fontaines, puits, citernes, mares …) sur la Commune, ceci afin de garder une trace de l'accès à l'eau pour l'homme, les animaux, le potager avant son arrivée au robinet dans les années 1970.
Serge et Remi Aulié ont commencé et recensé la plupart des sources et fontaines en 2019. En novembre, Serge et Francis ont fait une visite de repérage pour identifier et enregistrer les mares dans le secteur nord-est de la Commune. Nous espérons poursuivre cet exercice pendant l'hiver, lorsque la végétation est au repos avec l'aide de Serge, Jean, Hervé, Jean-Marie, Josiane, Francine et Georgette, et, toutes les personnes qui souhaiteraient nous rejoindre. Nous sommes preneurs de toute information et aide à ce sujet.

Rejoignez-nous! Notre Groupe Patrimoine et nos réunions sont ouverts à tous et à toutes.

L’Association l’Oulo d’Uzech

Présidente : Anne Puech
Trésorière : Monique Bourdarie
Secrétaire : Natacha Debouttiere Brosset

En 2022 nous avons choisi de refaire la foire de la poterie sur 2 journées.
Force est de constater que cela convient à la fois aux Potiers et aux visiteurs.
La météo était de la partie, et elle a permis aux bénévoles de préparer et ranger dans des conditions climatiques convenables.
En 2023, la foire se déroulera le 19 et 20 Août, l’équipe de l’Oulo est déjà en action pour l’organiser au mieux, mais n’hésitez pas à nous transmettre vos suggestions pour améliorer cet évènement et rejoignez-nous si le cœur vous en dit !
Au plaisir de vous voir flâner entre les stands des potiers.

L’Oulo



L’Association des Potiers d’Uzech-les-Oules

L'association les potiers d'Uzech vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2023, qu'elle soit remplie d'heureux moments pour vous tous.

Les potiers de l'Oulerie seront ravis de vous accueillir à nouveau pour la réouverture prévue le mercredi 1er février 2023, les horaires restent les mêmes.

Céramicalement, les potiers.

La Société de chasse Diane de la Tour

Président : Gaétan Aulié
Trésorier : Michel Cazelou
Secrétaire : Jean-Marie Aulié

Amis Uzéchois,
Cette année, suite à une décision prise en assemblée générale, nous avons lancé le renouvellement des signatures des droits de chasse (encore en cours). Après avoir sollicité un grand nombre de propriétaires nous avons fortement apprécié l'accueil de ces derniers lors de notre passage. Nous tenons à les remercier pour, dans plus de 90% des cas ont cédés leurs droits de chasse et destruction d'espèces nuisibles.

De jeunes recrues, chasseuses et chasseurs ont intégré notre association en 2022. Nous félicitons celui qui a été reçu à l'examen du permis de chasser et encourageons les autres dans leur futur parcours à l'examen.

Réglementation:

Toutes les règles de sécurité et de courtoisie sont rappelées avant chaque battue afin de pouvoir au mieux partager notre territoire avec les autres utilisateurs de la nature.

En vous souhaitant nos meilleurs vœux pour 2023.

Les chasseurs de la Diane de la Tour d'Uzech.

.

L’Association de défense et de protection des propriétés agricoles et des propriétés rurales de la commune

Le Président Michel Bénac vous présente le but de l’association :
La défense et la protection des propriétés agricoles et rurales, en particulier la cueillette des champignons. L’association est ouverte à tous, à condition d’être habitant de la commune ou propriétaire.
Pour pouvoir cueillir les champignons, il vous faut acheter une carte d’adhérent en vente chez Simone Aulié ou chez Marcel Bétaille, au prix de 3 €.
NDLR : Cette carte est mise en place pour éviter que des gens extérieurs à la commune viennent piller les bois d’Uzech